ADMISSION EN IFSI - MODALITES 2027

Condition générale : avoir 17 ans au plus tard au 31 décembre 2027.

SITUATION N°1 : BAC OU EQUIVALENCE

Public concerné	**Pour les candidats titulaires du baccalauréat (Français ou étranger avec situation régulière sur le territoire) ou de l'équivalence de ce diplôme** **Pour les candidats en classe de terminale, la validation de l'admission est subordonnée à l'obtention du baccalauréat.**
Modalités d'inscription	**L'inscription se fait sur Parcoursup : www.parcoursup.fr pour les 6 IFSI du territoire de l'UJM**
Période d'inscription	**Formulation des vœux** : Mi-janvier à mi-mars 2027 **Confirmation des vœux et complétude du dossier** : Début avril 2027
Modalités de sélection	Sélection sur dossier Parcoursup
Phase d'admission sur Parcoursup	**Fin mai/début juin 2027** (Cf. calendrier Parcoursup)
Dès validation de votre admission en formation, vous retirez un dossier d'inscription (Cf. modalités sur Parcoursup) et effectuez votre inscription en ligne à l'Université Jean Monnet, et votre inscription en formation n'est définitive qu'au retour de ces dossiers complets.	

SITUATION N°2 : FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Public concerné	**Pour les candidats titulaires du Baccalauréat ou non, en reconversion professionnelle et/ou en reprise d'études et justifiant d'une expérience de travail et de formation suivie**
Modalités d'inscription	La sélection est commune aux 6 IFSI du territoire de l'UJM ; vous ne pouvez vous inscrire **que dans l'un** d'entre eux. Pour l'IFSI du CHU de Saint-Etienne : téléchargez le dossier d'inscription sur le site internet de l'IFSI https://institutsdeformation.chu-st-etienne.fr/IFSI/Selection **Droits d'inscription à la sélection : 140 €**
Période d'inscription	**Du 1er octobre 2026 au 31 décembre 2026** **Le dossier complet est à restituer au plus tard le 31 décembre à 17h, cachet de la poste faisant foi.** **(L'IFSI sera fermé du vendredi 18 décembre 2026 à 17 h au dimanche 3 janvier 2027 inclus)**
Epreuves	- un entretien oral (**à partir du 4 janvier**) - une épreuve écrite **Mardi 19 janvier 2027** de 10h00 à 11h00 comprenant une épreuve de calculs simples : 30 mn et une épreuve de français : 30 mn.
Résultats	**Vendredi 5 février 2027 à 12h00** (affichage à l'IFSI et sur le site internet du CHU).
Dès validation de votre admission en formation, vous retirez un dossier d'inscription à l'IFSI et à l'Université Jean Monnet, et votre inscription en formation n'est définitive qu'au retour de ces dossiers complets.	

SITUATION N°3 : FORMATION IDE en 2 ans pour les aides-soignants

Public concerné	**Pour les candidats aides-soignants :** ➢ **Être aide-soignant à temps plein durant 3 ans sur les 5 dernière années.** ➢ **Réussir la sélection FPC.** ➢ **Avoir un financement employeur.** ➢ **Avoir l'AFGSU niveau 2 en cours de validité**
Modalités d'inscription	La sélection est commune aux 6 IFSI du territoire de l'UJM ; vous ne pouvez vous inscrire **que dans l'un** d'entre eux. Pour l'IFSI du CHU de Saint-Etienne : téléchargez le dossier d'inscription sur le site internet de l'IFSI https://institutsdeformation.chu-st-etienne.fr/IFSI/Selection **Droits d'inscription à la sélection : 140 €**
Période d'inscription	**Du 1er octobre 2026 au 31 décembre 2026** **Le dossier complet est à restituer au plus tard le 31 décembre à 17h, cachet de la poste faisant foi.** **(L'IFSI sera fermé du vendredi 18 décembre 2026 à 17 h au dimanche 3 janvier 2027 inclus)**
Epreuves	- un entretien oral (**à partir du 4 janvier**) - une épreuve écrite **Mardi 19 janvier 2027** de 10h00 à 11h00 comprenant une épreuve de calculs simples : 30 mn et une épreuve de français : 30 mn.
Résultats	**Vendredi 5 février 2027 à 12h00** (affichage à l'IFSI et sur le site internet du CHU).
Parcours spécifique Aide-soignant	**Suite à votre admission en formation, vous renseignez le livret de positionnement à l'IFSI l'Hôpital du Gier de Saint-Chamond, puis passez un entretien.** **Si ces prérequis sont validés, vous entrez dans la formation passerelle au printemps 2026 à l'IFSI de l'Hôpital du Gier de Saint-Chamond.** **Vous pourrez entrer en formation dans l'IFSI dans lequel vous avez déposez votre inscription.**

chu saint Étienne — Institut de Formation en Soins Infirmiers

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

MODALITES D'ADMISSION EN IFSI 2027

Nouveau référentiel – Arrêté du 20 février 2026



INFIRMIER(E) 3 ANS DE FORMATION

***Ou en 2 ans pour les candidats en situation 3**

IFSI DU CHU de SAINT-ETIENNE
Hôpital Bellevue-Pavillon 54
25 Boulevard Pasteur
42055 SAINT-ETIENNE Cedex 2
https://institutsdeformation.chu-st-etienne.fr/IFSI/Actualites

ifsi.bv@chu-st-etienne.fr / www.chu-st-etienne.fr (rubrique étudiants)

Ouverture du Secrétariat :
de 8h à 12h et de 13h à 17h du lundi au vendredi.
Fermeture le jeudi après-midi
Tel : 04.77.12.78.16

Cette formation est autorisée par la Région Auvergne – Rhône-Alpes qui concourt à son financement

Depuis la **réforme de la profession infirmière issue de la loi n° 2025-581 du 27 juin 2025**, l'exercice infirmier a été profondément redéfini et davantage reconnu dans le Code de la santé publique.
L'infirmier exerce dans le respect du code de déontologie ; dans le cadre de son **rôle propre**; sur **prescription médicale lorsque cela est nécessaire** ; en coordination avec les autres professionnels de santé. La loi précise que l'infirmier : entreprend, réalise, organise et évalue les soins infirmiers ; effectue des **consultations infirmières** ; pose un **diagnostic infirmier**; peut prescrire certains produits de santé et examens complémentaires définis par les textes réglementaires.
Les 7 missions socles de la profession : L'infirmier a notamment pour mission de :
Dispenser et évaluer les soins infirmiers préventifs, curatifs, palliatifs et de surveillance clinique/ Participer à la prévention, au dépistage et à l'éducation à la santé/ Contribuer à l'orientation des patients et à la coordination des parcours de soins. /Participer aux soins de premier recours. /Contribuer à la conciliation médicamenteuse. /Participer à la formation des étudiants et des professionnels. /Développer et participer à la recherche en sciences infirmières.

L'infirmier (ière) peut travailler dans des Centres hospitaliers, des cliniques des maisons de retraite, à domicile, en libéral ...

Perspectives d'évolution :

Infirmier puériculteur(trice), infirmier anesthésiste, infirmier de bloc opératoire, cadre de santé, infirmier en pratique avancée, Masters...

Pour plus d'informations consultez la fiche métier :
http://auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr/les-professions-paramedicales-fiches-metiers

FORMATION INFIRMIERE
LA VALIDATION DE LA FORMATION

Le diplôme d'Etat infirmier est délivré par l'université après validation de 180 ECTS.

L'I.F.S.I. du CHU de Saint-Etienne, assure la formation préparant au Diplôme d'Etat d'infirmier (D.E.I.).
Quota de 140 étudiants pour la rentrée de septembre 2026.

L'institut de formation a un partenariat avec l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne. Il est agréé par l'Etat et est rattaché au CHU de Saint-Etienne (CHUSE) établissement support du Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) Loire.

Le CHUSE, établissement public de santé couvre les besoins de proximité de la population de la métropole Stéphanoise, il a une vocation de recours et de recherche.
Il est constitué de 4 sites, 82 services hospitaliers répartis en 11 pôles d'activité médicale et médicotechnique avec une capacité de 1896 lits et places.



LA FORMATION EN SOINS INFIRMIERS, c'est :

- **3 ans de formation : soit 4620 heures**
- **Découpées en 6 semestres**
  - **1890 heures de théorie à l'institut**
  - **2310 heures de formation clinique en stage**
  - **420 heures de Temps d'Appropriation des Connaissances en Autonomie (TACA)**

Organisée conformément :

- A l'arrêté du 21 avril 2007 modifié relatif au fonctionnement des Instituts de formation
- A l'arrêté du 20 février 2026 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'état d'infirmier

LE COUT DE LA FORMATION ET SON FINANCEMENT

Les étudiants ont à leur charge :
- les droits d'inscription universitaires : 178.00 € *(Tarif 2026)*
- la Contribution à la Vie Etudiante et de Campus (CVEC) : 105.00 € *(Tarif 2026)*
- L'achat de 2 tenues professionnelles pour les travaux pratiques (2 hauts et 2 bas de couleur blanche). En stage, les tenues sont fournies par les structures d'accueil.

Cout de la formation :
- Le coût de la formation est pris en charge par la région Auvergne-Rhône Alpes sauf pour les étudiants salariés en congé de formation.

- Pour les étudiants salariés en congé de formation **:** Dans ce cas, le cout de la formation est de 22 800 € (tarif 2026) pour les 3 ans. Il est facturé à l'employeur ou à un OPCO (Transition pro, ...). Il est possible que l'étudiant ait un reste à charge.

Des aides financières sont possibles :

- **Bourse régionale** : Les étudiants peuvent obtenir, sous conditions de ressources, une bourse de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Une demande est à effectuer chaque année.
- **France Travail** : Rémunération de formation possible si conditions requises.
- **CROUS** : Les étudiants bénéficient des avantages du C.R.O.U.S. (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires).



Date de mise à jour : 07/10/2026